

Communiqué du mardi 17 septembre 2024

## La nouvelle politique des bagages dans les TGV : et une contrainte de plus, une !

*Depuis hier, la SNCF met en place une nouvelle politique pour les bagages dans ses TGV. Jusqu'à maintenant, la règle voulait qu'une personne puisse emporter deux bagages, plus un bagage à main, à condition qu'elle puisse les porter et les ranger elle-même. Une règle qui fonctionnait plutôt bien et avait le mérite de la souplesse, mais la SNCF s'est sentie obligée d'édicter des règles plus restrictives.*

### Problèmes de conception des TGV

Mais ces nouvelles contraintes pour les passagers sont surtout dues à la conception des TGV duplex. Bas de plafond et donc sans possibilité de rangement au-dessus des sièges, à l'inverse des TGV à un seul niveau ou des anciens Corail, la place dédiée aux bagages n'en est que plus restreinte. La SNCF est la seule compagnie européenne à utiliser pour sa grande vitesse des trains à deux niveaux où seuls existent des rangements à l'entrée de chaque voiture. Si certaines améliorations ont pu être opérées dans le temps avec l'installation d'un petit espace bagage - bien que mal conçu - au milieu de la cabine haute, elles n'ont hélas pas suffi à répondre aux besoins des passagers. **Cette situation ne semble pas inquiéter la SNCF, qui préfère optimiser le nombre de sièges plutôt que de rajouter des racks à bagages.**

### Logique commerciale plus que pratique pour les voyageurs

Il s'agit là d'une contrainte de plus pour les voyageurs qui subissent finalement la mauvaise conception des trains. **Et la Fnaut regrette vivement que des efforts d'aménagement n'aient pas été faits avant que ces nouvelles règles soient appliquées.** La SNCF affirme que cette nouvelle règle est faite pour éviter les excès, mais même sans excès et en respectant la règle, les trains sur certaines destinations, débordent de bagages.

### Autre incongruité : les différentes tailles de bagages

La taille des effets personnels, valises, sac-à-dos et autres bagages à mains **n'est pas la même selon que vous utilisez un TGV inoui, un TGV Ouigo ou un TGV Lyria, sans parler de l'Eurostar**, dans lequel s'appliquent deux règles différentes selon que vous vous rendez en Angleterre ou en Belgique. De même, les options et pénalités divergent, exemples :

#### **Inoui (SNCF Voyageurs)**

Bagages à main : 40 x 30 x 15 cm  
Deux valises : 70 x 90 x 50 cm

#### **OUIGO (SNCF Voyageurs)**

Bagages à main : 36 x 27 x 15 cm  
Une valise cabine : 55 x 35 x 25 cm  
Bagages supplémentaires avec options payantes

#### **Lyria (SNCF Voyageurs et CFF)**

Aucune restriction mais taille maximale : 130 x 90 cm

#### **Eurostar**

- De et vers Londres : un bagage à main (sans taille maximale)

Deux valises jusqu'à 85 cm de long

De et vers Belgique, Pays-Bas et Allemagne : un bagage à main (sans taille maximale)  
Deux valises : 75 x 53 x 30 cm  
Pénalités prévues

#### **Trenitalia France**

Un bagage à main : 30 x 30 x 35 cm (sous le siège)  
Deux valises : 80 x 50 x 31 cm (poches, roues et poignées)

#### **Renfe**

Trois bagages considérés comme des bagages à main  
Somme maximale du lot : 25 kg ou 290 cm  
et 85 x 55 x 35 cm

En multipliant les contraintes, en refusant par exemple de vendre des billets flexibles modifiables sans pénalité, la SNCF freine le report modal de la voiture vers le train, pourtant essentiel à la décarbonation des déplacements. La voiture s'octroie toujours en France 80% des déplacements (cf. [notre enquête Ifop « les Français et le train »](#)).

**La Fnaut demande une uniformisation des tailles, poids et nombre de bagages pour toutes les marques de la SNCF, mais aussi que les TGV duplex soient au fil du temps adaptés à la demande des passagers en matière de rangements bagages. Pour qu'il y ait un report modal de la voiture vers le train, il y a trois critères : de l'offre, de la facilité d'usage et des prix. Or TGV devrait davantage cocher ces trois cases.**

Contact presse : Nina Soto, responsable communication et relations presse Fnaut : 07 67 78 06 24